



Commune de Kilstett
Département du Bas-Rhin
République française

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 NOVEMBRE 2018

Le Conseil municipal s'est réuni lundi 5 NOVEMBRE à 20h, sous la présidence du Maire, Gabriel MULLER, pour prendre les décisions suivantes :

1/ Rénovation de l'éclairage en led de la rue du Chemin de Fer : Approbation de la convention pour le dépôt et la valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) avec l'ADEAN

La commune de Kilstett a réalisé la rénovation de l'éclairage public de la rue du Chemin de Fer pour 11 550.00 € HT. L'Agence de Développement de l'Alsace du Nord (ADEAN) propose de reverser à la commune de KILSTETT 10 200.00 €. Cette somme correspond à la revente des CEE auprès d'ES Energies Strasbourg.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, Approuve la signature d'une convention pour définir les modalités de partenariat entre l'ADEAN et la collectivité en matière de CEE générés sur le patrimoine de la Commune de KILSTETT et retenus pour en bénéficier

2/Approbation de la convention avec le Conseil Départemental pour la subvention des travaux d'extension de salle de la musique et de la culture

Le Conseil départemental du Bas-Rhin a attribué une subvention de 69 800.00 € à la commune de KILSTETT pour les travaux d'extension de la salle de la musique et de la culture. La subvention a été sollicitée au titre du fonds de solidarité communale. L'attribution de cette aide financière deviendra effective après signature d'une convention pour définir les modalités et les conditions de financement du Département.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, Approuve la signature d'une convention pour définir les modalités et les conditions de financement du Département.

3/Ecole maternelle : Projet baby gym : subvention 500 €

Afin de développer la motricité des enfants de l'école maternelle et de les aider à supporter certaines peurs, l'école maternelle va emmener les enfants au baby gym de La Wantzenau. Le coût du projet avec les transports est d'environ 1 100 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, Décide de verser une subvention de 500 € à la coopérative scolaire de l'école maternelle afin de soutenir le projet pédagogique baby gym.

4/Approbation des Tarifs des locations des salles communales au 1^{er} janvier 2019

Le Conseil municipal, à l'unanimité, Adopte les tarifs de location des salles municipales à partir du 1^{er} janvier 2019 pour l'année civile 2019 comme suit :

Salle de la Musique et de la Culture:

- 400€ /week-end
- 200€ /journée

Club house : 45€ /week-end

Annexe du presbytère :

- 40€/ week-end
- 15€/ ½ journée

Salle d'exposition de la Bibliothèque Municipale : 40€/ week-end

5/Réduction du loyer de la chasse pour 2019

Il est proposé de régulariser les terres intégrées au lot de chasse en raison des activités humaines de plus en plus intenses le long de la Route départementale 468 et de l'urbanisation de surfaces conséquentes avec la création d'une 3^{ème} tranche de la zone d'activités, d'une centre commercial et l'urbanisation en lotissement d'habitation de la partie Nord Est du village soit une contenance approximative d'environ 40 ha qui seront enlevés au lot de chasse.

Le Conseil municipal, par 14 voix pour et 4 abstentions,
Autorise M le MAIRE à signer l'avenant n°1 avec l'association de Chasse Jean ROEDERER qui fixe à compter du 1^{er} janvier 2019 la superficie du lot de chasse à 426 hectares et le loyer annuel de la chasse à 4 297 €.

6/Création de postes pour l'EMMK suite au départ de 2 professeurs de l'école de musique

Suite à la rentrée de l'école de musique en octobre 2018, 2 professeurs qui étaient assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe non titulaires ont quitté l'école de musique municipale. Il est nécessaire de procéder à leur remplacement pour continuer le service public rendus aux élèves de l'EMMK. Le nouvel assistant d'enseignement artistique ne pouvant reprendre intégralement les quotités d'heures, il faut recréer un poste avec les heures de travail exactes.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de créer 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe non titulaires à temps non complet à compter du 6 novembre 2018 et fixe la durée hebdomadaire de service et le niveau de rémunération comme suit :

Instrument/missions	Durée hebdomadaire	Niveau de rémunération :
Enseignement musical au sein de l'EMMK :	2.50/20^{ème}	6

7/Délégation de service public pour le périscolaire : précisions sur la durée de la convention qui passe de 3 à 5 ans

Par délibération du Conseil Municipale du 10 septembre 2018 la commune de KILSTETT a souhaité établir une convention de Délégation de Service Public de la structure d'Accueil et de Loisirs Sans Hébergement Louise WEISS à compter du 1^{er} mai 2019 ;

Le recours à une Délégation de Service Public pour la gestion de l'ALSH prévoyait une durée initiale de 3 ans avec une possibilité d'être reconduite deux fois un an, par reconduction expresse. La durée maximale de cette DSP ne pouvant excéder cinq ans.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier la durée de la délégation de service publique prévue dans la délibération du conseil municipal du 10 septembre 2018.
Fixe la durée de la Délégation de Service Publique à 5 ans ferme sans possibilité ou clause de reconduction expresse.

8/Création d'une commission de contrôle des listes électorales pour la commune de KILSTETT

A compter du 1^{er} janvier 2019 des commissions de contrôle remplacent les commissions administratives. Son rôle est de veiller au contrôle de la gestion de la liste électorale de la commune de KILSTETT : inscription, radiation, recours d'électeur....

Pour la commune de KILSTETT, la nouvelle commission de contrôle devra être composée de 5 membres :

- Liste sortante :

1/ Prénom :...Nathalie..... Nom :LADENBURGER.....

2/ Prénom :...AlainNom :KISTNER.....

3/ Prénom :...Pierre..... Nom : HALTER.....

- Liste KilstettAvance :

1/ Prénom :...Christophe..... Nom :LICHTENAUER.....

2/ Prénom :...Sabine..... Nom :HERRMANN

9/Rapport d'activité 2017 de la Communauté de Communes du Pays rhénan/

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2017 de la communauté de communes

10/Droit de Prémption Urbain

La Commune n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain concernant 1 cession immobilière.

11/Don à la Croix Rouge pour les sinistrés de l'Aude

Il est proposé que la commune fasse un don à la Croix-Rouge pour les sinistrés des inondations qui a durement touché le département de l'AUDE.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, Décide de verser 500 € à la Croix Rouge pour les sinistrés des inondations qui ont frappé le Département de l'Aude.

Le Maire

Gabriel MULLER